



ARRÊTÉ N° 2022-039

**portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de port
au titre de l'année 2023**

Le secrétaire d'Etat chargé de la mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 modifié relatif au statut particulier des officiers de port ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT-TE-M en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de port est fixé à 2.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les deux agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des officiers de port au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 15 décembre 2022

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la mer et par délégation,

La sous-directrice des personnels administratifs et maritimes

Annexe à l'arrêté n° 2022-039

Liste d'aptitude pour l'accès au *corps des officiers de port* au titre de l'année 2023

Civilité	Nom Prénom
M.	DUPREUILH Franck
M.	MOSNIER Lionel